L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

[illegible] piastres par an, payables d'avance [illegible] la feuille [illegible] le seront [illegible] à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser devront en donner avis par écrit [illegible]

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue [illegible] et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans [illegible] sera [illegible] de DIX lignes ou moins.

[illegible]

POUR GALVESTON.

[illegible] pour dimanche le 13 juin à 10 heures du matin.

Le steamer à basse pression SAVANNAH, capitaine John Wade, partira positivement pour le port ci-dessus le 13 courant. Ce bateau a été expressément [illegible] les voyages de Liverpool à New York, et [illegible] pour fret ou passage, s'adresser à
BOGERT & HAWTHORN,
63, rue Gravier.

[illegible] le départ du SAVANNAH, sont: de la Nlle. Orléans le 1er et le 20 et de Galveston, le 12 et le 27 de [illegible] et il sera suivi par le steamer New York qui partira de ce port le 1er, et le 15, et de Galveston, le 9 et [illegible]
9 juin.

POUR NEW-YORK

Par Key-West et Charleston.—Départ dimanche soir, à 4 heures fixe—le 20 juin. Le magnifique steamer à basse pression NEW-YORK, capitaine John T. Wright, [illegible] pour la mer, et ayant de magnifiques [illegible] partira comme ci-dessus. Les passagers [illegible] New York [illegible] Pour passage dans la Chambre ou [illegible] s'adresser au comptoir des soussignés ou [illegible]
BOGERT & HAWTHORN, 61, rue Gravier.
[illegible] chambres pour familles peuvent être arrêtées [illegible]
7 juin

PAQUEBOT A VAPEUR.

Pour Mandeville, Madisonville et Covington

Le bateau à vapeur porteur de la malle des Etats-Unis MAZEPPA, capitaine I. T. Knight, continue à faire des voyages réguliers aux lieux susdits; il partira du [illegible] de Pontchartrain, les lundis, mercredis [illegible] l'arrivée des chars de 8 heures. A son [illegible] de Covington, les mardis, jeudis et samedis [illegible] du matin.
Pour fret ou passage à fresser à bord, ou au bureau des [illegible] du chemin à coulisses, du coté de la ville.

POUR ST. LOUIS ET QUINCY.—Le bateau à vapeur OREGON, neuf et fin marcheur, capt. Cable, est actuellement prêt à recevoir du fret, et en ayant déjà une [illegible] partira sous peu. Pour le reste de son chargement ou passage, s'adresser à bord ou au bureau de
CHAS. DOANE,
69, Poydras.

PAQUEBOT REGULIER POUR MANDEVILLE LEWISBURG & COVINGTON—Le steamer fin marcheur WALKER, capitaine J. A. Bonneval, ayant été [illegible] partira pour les places ci-dessus les [illegible] et jeudi après l'arrivée des chars de 8 [illegible] tous les mercredis et vendredis [illegible] rail road tous les samedis [illegible]
Walker remontera la rivière jusqu'à Covington [illegible] pour plus amples renseignements [illegible]
[illegible] passage s'adresser au capitaine à bord.

PAQUEBOT DE BAYOU SARAH ET PORT HUDSON.
[Nouvel arrangement.]

Le steamer PERSIAN, capitaine Jacob Hart, partira de Nouvelle-Orléans tous les mercredis matin à 10 heures, et à son retour il quittera Bayou Sara le [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à
BOGERT & HAWTHORN,
63, rue Gravier.
ou à STETSON & AVERY.

[illegible] hebdomadaire entre la Nlle. Orleans et Mobile. Le steamer EL HIO, capitaine H. Little, ayant été radoubé à neuf, reprendra ses voyages réguliers vers le 30 mai, partant de la Nouvelle-Orléans tous les samedis à [illegible] P. M. pour la Baie St. Louis, Pass Christian, [illegible] City et Biloxi, et reviendra le dimanche [illegible] et arrivera au Rail Road le lundi [illegible]
[illegible] de la Nouvelle-Orléans pour le Mobile, tous les [illegible] à 6 heures P. M. touchera aux endroits ci-dessus [illegible] à la Nouvelle-Orléans, le samedi à 6 heures.
[illegible] de la Mobile pour la Nouvelle-Orléans, les [illegible] à 6 heures, A. M. touchera aux endroits ci-dessus [illegible] à la Nouvelle-Orléans, le samedi à 6 heures.
[illegible] l'Echo fera un voyage par semaine à la [illegible] et partira chaque samedi soir 21 courant, à 6 heures [illegible] premier voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
GINN & DUNN,
34, Nlle Levée.

POUR LAFOURCHE, et tous les ports [illegible] HARRISON, capitaine [illegible] quera comme paquebot régulier pendant [illegible] Nouvelle-Orléans tous les Dimanches [illegible] et Donaldsonville tous les Jeudis à [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
HENRY TETE,
13, rue Conti.

BATEAU DE LA MALLE DES ETATS UNIS—Le steamer ROB. FULTON, pour BAYOU SARAH, capitaine J. Kinney, partira de cette ville chaque mardi et samedi à 10 heures A. M., et de Bayou Sarah, les lundis et [illegible] heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
5 d. c

POUR ATTAKAPAS et les ports intermédiaires.—Le steamer neuf et tirant peu d'eau, ZEPHYR, capitaine J. F. Smith, fera les voyages comme packet régulier, pour [illegible] pendant toute la saison. Et pendant les [illegible] les voyages réguliers entre la Nlle [illegible] Plaquemines, en partant de ce port tous les lundis [illegible] A. M. Pour fret ou passage, s'adresser [illegible] à bord ou à
A. H. VERRET, 6, Nlle. Levée.

CABOTAGE.

POUR N.-YORK—Devant partir le 8 juin—Le brick CUBA, capitaine Latham, partira pour ce port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
JOHN ALEXANDER,
16, rue du Canal.

POUR PHILADELPHIE.—La belle goelette fine voilière, MARMION, capt. Smith, ayant tout son chargement engagé, et allant à bord, partira pour le 4 juin. Pour passage, s'adresser à bord ou à
J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR PHILADELPHIE—La goelette fine voilière RIO, capt Cozzens, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour passage, s'adresser à bord ou à
J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR BOSTON.—La barque voilière ALTHORP capitaine Blake, partira sous peu. Pour le reste de son fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la Presse d'Orléans ou à
JOHN A. MERRITT,
55, rue du Camp.

POUR NORFOLK, City Point et Richmond—Le beau paquebot ORLEANS, capitaine William Wickham, ayant la plus forte partie de sa cargaison engagée, partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face des Magasins, ou à
JOHN ALEXANDER,
16, rue du Canal.

POUR SAVANNAH—La goelette CHOCTAW, capitaine Norton, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée et allant à bord, partira dans peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE,
97, rue du Camp.

PORTS D'EUROPE.

POUR LIVERPOOL—Le navire neuf VERMONT, capitaine N. Mayhew, partira dans 5 ou 6 jours; il a [illegible] emménagements pour les passagers. S'adresser [illegible] ou à
GEO. GREEN & BRO.,
86, rue Gravier.

POUR LONDRES—Le navire de première classe BRILLIANT, capitaine B. Cook, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste de son fret ou passage, s'adresser à
JOHN A. MERRITT,
54, Camp.

GEO. W. SMITH, CHIRURGIEN-DENTISTE,
de Philadelphie,

ETANT de retour du Nord [illegible] à l'encoignure des rues Carondelet et Hevaia, [illegible] ses soins de son art.
Références à la Nouvelle-Orléans.
[illegible] Wilcox, Dr. Barnes,
[illegible] Bullitt, Dr. E. J. Coxe,
[illegible] Clark & Co, Henry L. Bennet,
[illegible] Lockett, E. Hyde,
[illegible] Cox & Macpherson,
[illegible] John P. Nisbet.

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON
Graveurs de Planches de Billets de Banque.
A la Nouvelle-Orléans.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Sceaux, &c. gravés avec promptitude, dans [illegible] qui se [illegible] dans leur atelier à New [illegible] billets en [illegible], du papier de billets de banque [illegible]
[illegible] à l'encoignure des rues Royale et du Conti.

[illegible] soussigné prévient ses connaissances et le public, [illegible] partir de ce jour il a formé une société avec M. [illegible] Noel, qui pendant son absence sera chargé de la [illegible] de ses affaires.
[illegible] de commerce sera Decaux et Noel.
[illegible] Decaux partant mardi prochain pour France, prie [illegible] qui ont des commissions à lui remettre de [illegible] avant son départ.
Nouvelle-Orléans, 31 mai 1841.
VICTOR DECAUX,
25, Chartres, encoignure Conti.

CHAUX, Briques, Sables, Bois de chauffage, &c.—Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet.
[illegible] CHS. GUESNARD.

SUCRE raffiné en pains, cassé et en poudre, de la raffinerie de Boston, de 1ère qualité, en magasin [illegible] à vendre par
H. A. NORCROSS,
45, rue Gravier.

SAUMONS—Quelques quarts de barils à saumons épicés à vendre par
H. A. NORCROSS,
46, rue Gravier.

FABRIQUE D'EAUX MINERALES GAZEUSES.

LE soussigné a l'honneur d'informer Messieurs les habitants de cette ville et de la campagne, qu'on trouvera [illegible] dans son établissement un assortiment de [illegible] eaux minérales telles que Vichy, Spa, Seltzer, [illegible] Barèges, Soda, Seltz, Ferrugineuses, ainsi que [illegible] gazeuses aux groseilles, Orange, Citrons, [illegible]
[illegible] pour la campagne seront remplis avec soin [illegible]
[illegible] J. METGE. 100 Royale.

TAPIS ANGLAIS SUPERIEURS, TOILE CIREE POUR APPARTEMENTS.

LES soussignés désirant clore le compte de leurs tapis et [illegible] leurs toiles cirées, les offrent à vendre aux prix [illegible]
[illegible] anglais à $ 1 1/2 la yarde;
[illegible] cirée forte, à $ [illegible]
[illegible] gros et en détail par
FLET & NORTH,
16, Chartres.

ASSURANCES SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

LE manque d'une institution d'Assurance sur la vie, et les primes exorbitantes que demandent les compagnies d'Europe et du Nord pour assurer la vie d'individus résidant à la Louisiane, ont déterminé la direction de cette compagnie à mettre en opération la clause de sa charte qui l'autorise à contracter ces assurances sur la vie, à des prix [illegible] chaque personne, jouissant d'un revenu annuel ordinaire, d'assurer à ceux qui dépendent d'elle une ressource en cas de mort.

L'échelle des primes adoptées par la compagnie est aussi conforme qu'il a été possible de le faire à celle des Compagnies de Londres, qui font des assurances sur la vie dans toute l'Angleterre; il n'y est fait aucune augmentation pour la différence des climats.

D'après cette échelle, une prime annuelle de vingt piastres, payée par une personne de 25 ans, assure le paiement de mille piastres à son ayant cause en cas de mort dans l'année; une prime annuelle de cent piastres assure une somme de cinq mille piastres, et ainsi de suite en proportion pour une somme plus forte.

La Compagnie signera des polices pour une période d'une à sept années, dont la prime sera payable par trimestre, par semestre, ou même par année.

Des renseignemens plus étendus seront fournis au bureau de la Compagnie, No. 15, rue du Canal, à l'encoignure de la rue Gravier.

Par ordre de la Direction.
1 mars—6m CH. BRIGGS, secrétaire

MAISON & MEUBLES à louer.—La maison en briques à 3 étages, située dans la rue Julia, No 97, ayant toutes les commodités nécessaires pour une famille, sera louée du 18 mai courant au 1er. novembre, et si on le désire, l'ameublement sera vendu à une estimation convenable, on aura ainsi que tout les ustensiles de cuisine, service de porcelaine, &c. &c. La maison a un hydrant, chambre à bains, &c. &c. La maison est en parfait état et offre tous les agréments possibles pour une résidence d'été. S'adresser à W. HY. FULLER,
22 mai 44, rue Poydras.

A LOUER pour le 1er. juin une maison rue Ste-Anne entre Bourgogne et Remparts. S'adresser à
R. BRUGIER,
[illegible] rue St.-Louis.

MAISONS A LOUER.

UNE maison en briques, située aux encoignures Ste. Anne et Claiborne.
Une maison à étages et en briques, située rue [illegible] entre Moreau et Casacalvo.
Une maison, située rue Moreau, entre Port et Ferdinand, block des Architectes.
Une moitié de maison, située rue Claiborne, entre Ste. Anne et Dumaine.
Pour les conditions, qui sont avantageuses, s'adresser rue Chartres, No. 123 à
13 mai CORDEVIOLLE & LACROIX.

A LOUER—Le magasin à trois étages No. 47, rue Bienville, entre celles Royale et Chartres. On peut en donner possession immédiatement. S'adresser à
SCHMIDT & Co.
11 mai 48 rue Bienville.

A LOUER—Le magasin No. 79, rue des Magasins, entre celles Poydras et Natchez; livrable de suite. S'adresser à
24 av F. DE LIZARDI & Co.

A LOUER une maison à quatre appartements avec galerie et cabinets devant et derrière, une grande cour, écurie et remise, rue du Canal, entre Tremé et Marais, s'adresser à B. & A. SOULIE,
21 av rue Bienville, no. 45, au premier

FARINE de Maïs, à vendre par
3 juin CONVERSE & Co, 5, Nlle. Levée.

SUCRE blanc de la Havane—15 caisses à vendre par
3 juin B. VALLS, 35, rue Gravier.

GENIEVRE de Hollande—10 pipes à vendre par
3 juin B. VALLS, 35, rue Gravier.

EAU DE VIE de Cognac—25 demi pipes à vendre par
3 juin B. VALLS, 35, rue Gravier.

SAUMONS—20 1/4 de barils saumons frais, à vendre
3 juin H. A. NORCROSS & Co. 40, rue Gravier.

CAFE—1000 sacs café de Laguayra, à vendre par
2 juin R. GRONING & Co.

INDIGO DE CARACAS—65 surons à vendre par
2 juin R. GRONING & Co.

AMANDES douces et amères, à vendre par
31 mai B. VALLS, 35, Gravier.

MOUSSE—10 balles à vendre par
31 mai JAS. D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

PORC—800 barils porc mess, prime et M.O. à vendre par
31 mai CHS. DOANE, 69, rue Poydras.

GRAISSE—150 barils et 600 barillets, à vendre par
31 mai CHS. DOANE, 69, Poydras.

LARD—10 boucauts plats côtes et épaules, à vendre par
31 mai CHS. DOANE, 69, Poydras.

THE poudre à canon et impérial, à vendre par
31 mai CHS. DOANE, 69, Poydras.

INDIENNES et mousseline—6 caisses à vendre par
31 mai WM. C. TOMPKINS & Co. 59 Gravier.

HUILE des tonneurs—10 barils à vendre par
31 mai WM. C. TOMPKINS & Co. 59, Gravier.

RAVENS DUCK—250 pièces à vendre par
31 mai GEO. GREEN & BRO. 86 Gravier.

GRAISSE—30 barillets à vendre par
22 mai STETSON & AVERY, 86 Gravier.

TRAITES sur New York, à vendre par
22 mai W. G. HEWES.

LETTRES de change sur la Havane, à vendre par
2 mai R. GRONING & Co.

INDIGO de Caracas—35 surons à vendre par
22 mai R. GRONING & Co.

HUILE de lin—10 barils, à vendre par
21 mai ALEX. GOW, 29, Bienville.

TEREBENTHINE—Esprit de térébenthine, à vendre par ALEXANDER GOW, 29 Bienville.

COTON Spool, à vendre par WM. FREHN,
7 mai 56, rue de la Douane

CHANGE—Traites sur l'Angleterre, à vendre par
KOHN DARON & Co.

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié, à vendre par
25 mai J. VAIRIN & Co.

TETES de Cochon—150 barils à l'inspection et à vendre par
25 mai J. VAIRIN & Co.

CIDRE—150 caisses cidre de Champagne, à vendre par
25 mai J. VAIRIN & Co.

HUILE de lin—15 barils à vendre par
25 mai ALEX. GOW, 29, Bienville.

PORC et boeuf—600 barils porc à l'inspection, et boeuf de qualité inférieure, à vendre par
10 mai CHS. DOANE, 69 Poydras.

CIDRE de Champagne—200 caisses en magasin et à vendre par
10 mai CHS DOANE, 69 Poydras.

FARINE—200 barils farine superfine, à vendre par
10 mai J. VAIRIN & Co.

JAMBONS—150 boucauts de toutes descriptions, à vendre par J. VAIRIN & Co.

GRAISSE—100 barils en magasin et à vendre par
10 mai J. VAIRIN & Co.

CAFE de la Havane—400 sacs à vendre par
7 mai A. TRIER, 31, rue Gravier.

TRAITES sur Paris, à vendre par [illegible]

CHOCOLAT—200 caisses extra no. 1 à vendre par
3 mai THAYER & CUSHING, 30 Gravier.

HARICOTS—50 barils récemment reçus et à vendre par
3 mai THAYER & CUSHING, 30 Gravier.

CORDES—300 rouleaux cordes à vendre par
27 avril MAUNSEL WHITE & Co.

TOILE du Kentucky—300 pièces à vendre par
27 avril MAUNSEL WHITE & Co.

TRAITES sur Londres, à vendre par
28 avril HUGO C. GILDEMEESTER.

CAFE—470 sacs café Havane, 300 dito Laguyra, à vendre par R. GRONING & Co. [illegible]

GRAINES de moutarde, à vendre par
7 mai CONVERSE & Co, 5 N. Levée.

TRAITES sur New York à vue, à vendre par
22 mai ANDREWS & BROT, 50 Camp.

CAFE Rio—3000 sacs prime vert à vendre par
22 mai STETSON & AVERY, 86 Gravier.

CORDAGE de Manille—100 rouleaux à vendre par
22 mai STETSON & AVERY, 86 Gravier.

A VENDRE par le soussigné au débarquement du navire ELEONOR venant de Bordeaux,
1000 caisses de vin rouge.
24 av. CH. S. DUFOUR.

TOILE à moustiquaire—5 caisses 8/4 en débarquement du navire Oconee, à vendre par L. A. LEVY Jr.
27 mai 30, rue de la Douane

MOULIN A MAIS FRANCAIS PORTATIF DE GENTRY.

CES moulins possèdent des avantages marqués sur tous ceux qui sont employés aujourd'hui. Ils peuvent moudre de 5 à 10 boisseaux de maïs de la meilleure qualité par heure; les personnes qui en ont fait usage leur ont donné la préférence sur tous les autres. Ils sont complets et prêts à être mis en opération. Ils peuvent être transportés ainsi par des bateaux ou wagons dans toute partie de l'Etat. Constamment en mains et à vendre au no. 3, de la Nelle. Levée.
20 mar—6m J. MACVEIGH.

NOUVELLE MACHINE A EGRAINER LE MAIS.

CETTE machine peut égrainer 50 boisseaux par heure, chaque grain en sort dépouillé de pailles. Le soussigné a également, constamment à vendre, une quantité d'autres machines de grande utilité, et d'ustenciles aratoires des dernières inventions, propres à l'usage des habitants du Sud. A vendre au No. 3, Nlle. Levée.
20 mar—6m J. MACVEIGH.

MOULINS A MAIS PORTATIFS, de Baldwin.

CE moulin peut moudre de 15 à 20 boisseaux de maïs par heure, qui en sort convenable, et sert de nourriture aux animaux. Ce moulin est généralement employé dans la Virginie, le Kentucky, l'Ohio, et dans d'autres Etats du Nord; on peut faire une économie d'un tiers par l'usage de ce moulin. En vente au no. 3, Nlle. Levée.
20 mar—6m J. MACVEIGH.

DEZAUCHE, Dentiste,

POSE LES DENTS et RATELIERS ARTIFICIELS traite les affections du système dentaire.
Office rue Toulouse No. 10, près la Levée.
25 fev—3m

TOILE A VOILE en Coton—300 pièces toile du Phoenix, de numéro assortis, de 1 à 9, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
29 mai 80, rue des Magasins.

TOILE A VOILE DE RUSSIE—Un grand assortiment de toile forte et mince, en magasin et à vendre par
WOOD & SIMMONS,
20 mai 80, rue des Magasins.

CLOUX—400 barillets de dimensions assorties, à vendre par WOOD & SIMMONS,
29 mai 80, rue des Magasins.

VINS ET LIQUEURS—600 caisses vin de Bordeaux,
175 caisses vin de Hock, 1834.
112 barils Whiskey de Monongahela, vieux,
3 demi pipes eau-de-vie de J. J. Dupuy.
80 caisses liqueurs assorties, en magasin et à vendre par O. H. MIESEGAES,
26 mai 24, Vieille Levée.

ASPHALTE.

B. COCHEY a l'honneur de prévenir Messrs. les propriétaires et entrepreneurs de bâtimens, qu'il a réduit de 80 cents le prix de son dallage en asphalte pour magasins, cuisines, écuries, remises et banquettes.
Ainsi la yarde est fixée à $1 80 au lieu de $2 qui était leur ancien prix, et qui est encore le prix actuel de ses confrères. Terrasses couvertes en asphaltes à $1 la yarde, id. à la brosse, garanties pour un an, 35 cents la yarde.
Bon office No 6, Passage de la Bourse. 10 nov

CUCULLU, LAPEYRE & Co., 28, vieille Levée, offrent à vendre:
800 sacs café de la Havane, supérieur,
50 boites sucre blanc de la Havane,
100 barriques vin de Catalogne,
Vins de Porto et Madère en petites futailles, importation directe; vieux vin espagnol, de dessert, en damejeannes, 100 caisses raisins M. R.,
Un grand assortiment de cigares de la Havane,
Poisson écossais en boites de 105 et 50 livres,
5 balles toile à draps de Russie.
4 juin

CHAUX, ciment, crins et briques à feu—2000 barils chaux de Thomaston fraiche,
300 barils ciment romain,
200 barils ciment hydraulique,
300 de plâtre de Paris,
3000 boisseaux crins pour les platriers, en barils, tierçons et barriques,
20000 briques à feu de Baltimore,
20000 briques à feu d'Angleterre, à vendre par
G. BEDFORD & BECK,
4 juin 24, rue Douane.

MARCHANDISES sèches—45 balles toile à chemises 4-4 et 7/8 écrue, superfine et extra; 20 caisses toile à sac coutils de fantaisie, et 40 caisses indiennes superfines 9/8; 3 caisses 13/4, 11/4, 11/4, 10/4 et 9/4 en magasin et à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
3 juin 134, rue des Magasins.

BOTTES, Souliers et Brodequins—100 caisses comprenant un assortiment général de ces articles pour hommes et enfants, en magasin et en débarquement du navire Tennessee, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
2 juin 134, Magasins.

A VENDRE par le soussigné, pour clore des consignations:
160 barriques vin rouge Montferrand, St. Estèphe et Pauillac;
45 barils vinaigre blanc;
30 demi barrique vin rouge;
14 demi pipes et 30 quarts eau de vie Cognac;
1000 caisses vin St. Julien, Lafite, Gruau Larose, Haut Brion;
4 caisses cepe à l'huile.
24 av CHS. DUFOUR.

PORC et toile d'emballage—200 barils porc mess,
400 pièces toile d'emballage,
400 rouleaux de cordes, à vendre par
20 mars MAUNSEL WHITE & Co.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.
Nlle. Orléans, 21 mai 1841.

LE Bureau est requis de recevoir des propositions pour l'ouverture d'un chenal à travers les chaînes de la rivière Rouge, au-dessus d'Alexandrie; les travaux devant être faits en vertu d'une allocation décrétée pour cet objet par la Législature de l'Etat, conformément à un plan et devis estimatif fait par Geo. T. Dunbar, ingénieur du Bureau, qu'on peut consulter et examiner en s'adressant à Eugène Rousseau, Secrétaire du Bureau, Vieille Levée, no. 30.

Les personnes qui se présenteront pour entreprendre cet ouvrage devront donner caution satisfaisante pour un montant double de celui du contrat, ou consentir à ce qu'un tiers de la valeur des travaux à mesure de leur achèvement, soit retenu par le Bureau, pour assurer l'exécution fidèle du contrat.
THOS. W. CHINN,
13 mai Président du Bureau des Travaux Publics.

MARCHANDISES Sèches d'Exportation—En débarquement du navire Tallahassee et reçu par les dernières arrivages, de Liverpool,
Mousseline imprimée;
Mousseline imprimée pour deuil;
Mousseline batiste et jaconat;
Mousseline Dimity;
Indiennes imprimées, de grande variété;
Indiennes bleues et noires;
Velours, Lasting uni et à dessins;
Shawls et Mouchoirs en coton;
Cotonnade, qualité supérieure;
Bretagnes, toile à draps, écrue;
Draps casimir, bayette.
Ainsi que d'autres articles convenables aux marchés du Mexique et du Texas, à vendre à des termes libéraux, par
22 mai R. D. BLOSSMAN.

MAGASIN DE COMMESTIBLES,
Encoignure Royale et Dumaine.

LE Soussigné offre à vendre les articles ci-après, fraîchement reçus:
40 Caisses absynthe Y. & L.
30 do kirshwasser,
100 douz. Guignolet d'Angers
2000 livres jambons d'ours,
40 douz. fromage de Neufchatel,
4000 boites sardines,
200 do petits pois,
100 do câpres à l'huile, de Bordeaux,
100 do pâtés et demi pâtés truffés,
100 caisses fruits conservés dans leur jus,
40 milliers bouchons longs et courts,
200 livres mastic préparé pour cacheter les bouteilles,
20 caisses curaçao,
10 do marasquino,
100 do liqueurs superfines assorties,
20 do liqueurs, crême de noyau,
20 do vermicelle et macaroni,
30 do vins rouge, Lafitte, Larose, Léoville, St. Julien, &c.
200 do vins blancs, Barsac, Graves, Sauterne,
4 barriques vins, véritable Chateau Lafitte,
20 do do St. Julien très vieux,
400 do do St. Estèphe et Montferrand,
40 demi barriques vins blanc, Sauterne et Barsac,
100 barriques vins de Bergasse,
30 futailles Cognac vieux.
21 mai 30 B. POUVERIN.

RECU par les derniers arrivages d'Europe—Un assortiment de marchandises nouvelles, ombrelles et marquises, gants filets et fil d'Ecosse, bretelles, bourses, cravates, chemises, éventails, petits cols satin, cannes en jonc, broserie en tout genres, peignes pour retenir les chapeaux de dames, houppes, chapeaux d'hommes, larges bords, ou pour enfants en paille et feutre, parfumerie, bel[illegible] en gomme élastique, nécessaires de voyage; dépôt d'Odontine Pelletier.
Molenite pour teindre les cheveux, fournitures de coiffeur, perruques, bandeaux, et autres postiches.
90 douzaines différentes de Prévost pour le mouchoir.
Donne des leçons de coiffure.
T. MOREAU,
169, rue Royale, encoignure St. Pierre, et 36, rue Saint Charles, en face de l'Hôtel Exchange. 19 mai

TRESOR DE LA POITRINE.

Pâte Pectorale de mou de veau, de Degenetais, pharmacien Chimiste à Paris.

DE toutes les préparations qui ont été conseillées dans les affections de poitrine, il n'en est aucune qui ait obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau, les résultats constamment heureux de son emploi dans toutes les affections aigues ou chroniques du poumon, en ont fait un remède par excellence.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine; elle facilite l'expectoration, elle calme instantanément les quintes de toux, elle arrête et guérit la coqueluche, les rhumes, les catarrhes les plus rebelles etc. dont comme par enchantement à son usage, en un mot, les med[illegible] plus distingués de Paris, après avoir constaté et reconnu ses excellentes propriétés l'ont unanimement adoptée comme le remède le plus efficace et le plus sûr que l'on puisse employer dans toutes les affections de la poitrine et des voies aériennes.
Le dépôt se trouve à la Nouvelle Orléans, chez M. Martin, pharmacien, rue de Chartres, No. 171. 25 fev—6m

CARGAISON DE MARSEILLES.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement de la barque Noble, de Marseille, les marchandises suivantes:
650 barriques vin rouge,
50 1-2 do do,
50 barils vin de Porto,
50 barils vin de Madère,
150 caisses vin muscat,
400 paniers huile d'olives,
150 1-2 paniers do do,
100 caisses liqueurs assorties,
200 sacs et 10 balles bouchons
50 caisses savon de Castille,
26 caisses soufre en roules
125 caisses salaisons assorties
10 balles amandes douces,
130 jarres à eau assorties,
800 paquets d'ail.
GEORGE GREEN & BROTHER,
25 mai 86 rue Gravier.

INSTRUMENT DE MUSIQUE A PRIX COUTANT.

L. E. BENOIT, encoignure Chartres et Jefferson, offre à vendre, d'ici au 20 courant, à prix coutant: instruments de musique de tout genre, et musique de Lucie de Lammermoor, Anne de Boulen, Zanetta, le Domino Noir, la Reine Jeanne, Loyse de Montfort, la Reine d'un Jour, le Perruquier de la Régence, et autres, qu'il vient de recevoir et qu'il cède à 25 pour cent de remise.
6 mai

TOILE d'Emballage d'Ecosse—250 pièces toile forte d'emballage de 42 et 43 pouces de largeur, à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
1 juin 50, rue du Camp.

BUCHERONS—On demande immédiatement 10 bons coupeurs de bois.
W. E. & R. MURPHY,
4 juin 132, vieux Bassin.

PAILLASSONS—20 rouleaux nattes pour appartements de 4/4, 5/4 et 6/4 de largeur, blanches, rouges, à carreaux et autres, récemment reçues et à vendre par
JOHN A. MERRITT,
1 juin 53, Camp.

RUM—20 barils rum de la Nouvelle Orléans de la distillerie de Lafayette, à vendre par
JOHN A. MERRITT,
1 juin 53, Camp.

PIOCHES d'Ames et Whitnels, à vendre par
JOHN A. MERRITT,
1 juin 53, rue du Camp.

[illegible] pour l'exportation, à vendre par
JOHN A. MERRITT,
1 juin 53, Camp.

GRAISSE—500 fréquins excellente graisse, en magasin et à vendre par BENJ. DOUGLASS,
1er juin 12, rue Poydras.

FROMAGE—50 caisses excellent fromage de Goshen, en débarquement du Mary-Philips, et à vendre par
BENJ. DOUGLASS,
1er juin 12, rue Poydras.

SEL—1500 sacs sel des Isles Turques, en magasin et à vendre par BENJ. DOUGLASS,
1er juin 12, rue Poydras

SALPETRE en magasin et à vendre par
1 juin N. D. CHAMBERLIN, 76 Magasins.

FERBLANC—60 caisses ferblanc de Pontpool, en débarquement et à vendre par
1er juin A. DURAND, 23 Bienville.

CAFE de Rio—300 sacs à vendre par
1er juin CHS. BYRNE, 150 Tchoupitoulas.

FARINE—600 barils farine de boulanger, à vendre par
1er juin CHS. BYRNE, 150 Tchoupitoulas.

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié, à vendre par
1er juin CHS. BYRNE, 150 Tchoupitoulas.

PORC—Mess, M. O. mess mou, chinne et rumps, à vendre par
1er juin CHS. BYRNE, 150 Tchoupitoulas.

HARICOTS 433 barils en bon état pour l'exportation à vendre par CHAS. DOANE,
5 juin 69, rue Poydras.

CIDRE de Champagne—200 caisses, à vendre par
5 juin CHAS. DOANE, 69, Poydras.

HUILE de Castor—22 barils, à vendre par
5 juin CHAS. DOANE, 69, Poydras.

ALCOOL—10 barils, de preuve élevée, à vendre par
5 juin CHAS. DOANE, 69, Poydras.

EAU-DE-VIE—6 1/2 pipes de champagne, à vendre par
5 juin CHAS. DOANE, 69, Gravier

ALUN et Sel d'Epsom—30 barils alun, 20 barils sel d'epsom, à vendre par
5 juin JARVIS & ANDREWS, 20, Commune.

HUILE de Castor—40 barils, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
5 juin 20, rue de la Commune.

INDIGO—6 surons de Caraccas, en magasin et à vendre par JARVIS & ANDREWS,
5 juin 20, rue de la Commune.

BOTTES, souliers et brodequins—100 caisses en débarquement du Caspian et à vendre à bas prix pour du comptant ou du bon papier, par
17 mai A. F. DUNBAR & Co. 26 Douane.

CIGARES de la Havane—200,000 cigares de la Havane de différentes marques et qualités à vendre par
18 mai FRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse.

TOILE d'emballage d'Ecosse—150 pièces toile d'emballage d'Ecosse de 42 à 43 pouces de largeur à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
20 mai 50, rue du Camp

BLANC de baleine, savon—350 caisses blanc de baleine New Bedford, 500 dito savon de bonnes qualités, à vendre en gros et en détail par
8 mai S. LATAPIE, 69 V. Levée.

CUIVRE—En débarquement des navires Persian et Tallahassee,
4 caisses cuivre de chaudronniers, de 9 à 9 1-2 à 10 et 11 liv.
8 caisses feuilles de cuivre 14, 16 et 18 oz. à vendre par
21 mai PRIESTLEY & BEIN, 19 N. Levée.

FER—En débarquement du trois mâts Persian, de Liverpool,
350 paquets de feuilles de cuivre de 12 à 25.
300 do cercles en fer de 1 1-4 pouce à 4 pouces.
200 do fer assorti pour galleries.
100 do fer rond et carré de 3 8 et 1-2.
1000 barres plates, rondes et carrées à vendre par
21 mai PRIESTLEY & BEIN, 19 N. Levée.

LE soussigné offre à vendre au débarquement du Chateau briant de Bordeaux, 2 barriques et 10 demi barriques vin blanc du Grand cru Guillot de Suduiraut, des années 1819, 25, 31, 36 et 38.
Plus 30 caisses des mêmes vins des années 1819, 22, 25, 31 et 38.
2 barriques vin rouge 1836 et 38 du cru St-Julien Gallon.
Et 24 caisses même vin rouge 1836.
CHARLES DUFOUR,
16 mai 58 rue du Camp.

TOILE D'EMBALLAGE et cordes du Kentucky, de qualité supérieure, à vendre par
WILLIAM G. HEWES & Co.
29 avril rue Natchez

BOTTES, souliers et brodequins—1000 caisses comprenant un assortiment général pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre à des conditions libérales par A. F. DUNBAR & Co.
29 avril 16, rue de la Douane

FEVES et pommes—16 barils fèves blanches, 10 barils pommes sèches, 4 barillets beurre de l'Ouest, en débarquement du bateau à vapeur Corvette, à vendre par
WALTON & COCKAYNE,
28 mai 28 et 29, Nouvelle Levée

JAMBONS—100 boucauts jambons de Cincinnati, et 50 barils jambons glacés de Duffield, à vendre par
25 mai JOS LANDIS & Co.

HUILE et Chandelles—500 caisses blanc de baleine, de New-Bedford et Nantucket; 5000 gallons huile pure de baleine, et 5000 do non purifiée, à vendre par
15 mai WIGGIN & DAVENPORT, 24, Gravier.

TOILE, Corde d'Emballage et Ficelle—626 pièces toile d'emballage et 450 rouleaux de corde, et 37 balles ficelles, en magasin et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
25 mai 111. Tchoupitoulas.

CREMISES—250 douz. chemises en coton, avec cols et devants en toile, de qualités assorties, reçus par les derniers arrivages. L. A. LEVY,
24 mai 30, rue Douane.

CHAPEAUX de Livourne—25 douz pour hommes, à doubles tresses, extra-fins, convenables pour le détail de la ville, reçus par le navire Alabama, à vendre par
24 mai L. A. LEVY, rue Douane

LINON imprimé—1 caisse linon 4/4, imprimé, convenable au marché mexicain, venant d'être reçus et à vendre par L. A. LEVY,
24 mai 30, rue de la Douane

FEUILLES DE FER BLANC—190 caisses 1/2 X en débarquement du navire Persian, et à vendre par
PRIESTLEY & BEIN,
19 mai 19, Nelle-Levée.

AVIS—Toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de Henry Chatelanat, sont priées de les adresser dans les dix jours qui suivront la publication du présent ordre, au soussigné, curateur testamentaire JAMES B. BEHN,
8 juin 30, Bank place.

BEURRE de Goshen—50 barillets, à vendre par
TUFTS & HOBART,
[illegible] 20, rue Douane

CLOUS—300 barriques clous assortis de 3 à 10, à vendre par TUFTS & HOBART,
8 juin 20, rue de la Douane

CHANDELLES—100 caisses de blanc de baleine pressée, 100 caisses suif de différentes marques, à vendre par TUFTS & HOBART,
8 juin 20, rue Douane

SAVON—2000 caisses savon extra No. 1 et 2, de marques différentes, à vendre par TUFTS & HOBART,
8 juin 20, rue Douane

MOUSSELINES de coton de Bates Hyde & Co. à vendre par TUFTS & HOBART,
8 juin 20, rue Douane

FICELLE—26 balles ficelle de l'Inde de 2 et 3 fils, à vendre par TUFTS & HOBART,
8 juin 20, rue Douane

SAUMONS épicés en barillets et baril. à vendre par
TUFTS & HOBART,
8 juin 20, rue Douane

CONSERVES et salaisons de toutes sortes d'Underwood et autres, à vendre par TUFTS & HOBART,
8 juin 20, rue Douane

LARD—Un lot de choix à vendre par
BENJ. DOUGLASS,
7 juin 12 rue Poydras.

WHISKEY COMMUN—30 barils à vendre par
BENJ. DOUGLASS,
7 juin 12 rue Poydras.

FROMAGE—60 caisses fromage de Goshen à vendre par BENJ. DOUGLASS,
7 juin 12 rue Poydras.

PORC—Mess, M. O., prime, P. O., et têtes à vendre par
BENJ. DOUGLASS,
7 juin 12 rue Poydras.

70 BALLES Tabac en feuille de la Havane, qualité supérieure, à vendre par F. TIO,
7 juin 66, Ste. Anne.

AMANDES—250 caisses amandes écossées, à vendre par
J. ROBERT & Co,
7 juin 3, rue des Magasins.

CAFE—500 sacs café de la Havane vert prime, à vendre par J. ROBERT & Co,
7 juin 3, Magasins.

SUCRE—101 caisses sucre Havane blanc à vendre par
J. ROBERT & Co.
7 juin 3, Magasins.

CIGARES—300,000 cigares de la Havane impériales, régalias, &c. à vendre par J. ROBERT & Co.
7 juin 3, Magasins.

SUCRE raffiné, en poudre, cassé et en pains, de différentes qualités, de la raffinerie de sucre de Boston, constamment en mains et à vendre par
H. A. NORCROSS & Co, 40, Gravier.

SAUMONS épicés, en barils, à vendre par
H. A. NORCROSS & Co,
7 juin 40, rue Gravier.

SEL—1000 sacs sel gros, à bord de la goélette Hornet, au Nouveau Bassin, à vendre par GINN & DUNN,
7 juin 46, Nouvelle Levée.

PEAUX DE CHEVREUIL—6 balles de choix à vendre par JAMES E. WOODRUFF,
7 juin 52 rue de Camp.

CIGARRES—500,000 de différentes marques à vendre par
J. V. RICUIFI,
7 juin 44 rue Toulouse.

TRAITES SUR BOSTON à vendre par
THAYER & CUSHING,
7 juin 30 rue Gravier.

SUCRE—150 boucauts de sucre, première qualité, en débarquement du steamer Tuche, venant de la Nouvelle, à vendre par HENRY TETE,
7 juin 13, rue Conti.

CHANGE—Traites sur New York et Philadelphie, à vendre par HENRY TETE,
7 juin 13, rue Conti.

BRIN BRUN—2 balles en magasin et à vendre par
L. A. LEVY Jr.
7 juin 30, rue de la Douane.

COUTIL A MATELAS—20 balles coutil épais, de Trenton, venant d'arriver et à vendre par
L. A. LEVY Jr,
7 juin 30, rue de la Douane.

PAILLASSONS DE PLANCHER—150 rouleaux paillassons, unis, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, à vendre par L. A. LEVY Jr.
7 juin 30, rue de la Douane.

MOUCHOIRS PONGEE—400 pièces mouchoirs pongée, de fortes teintures, et 20 grandes largeurs; aussi 250 pièces dito moyens, excellente marchandise, à vendre par L. A. LEVY Jr.
7 juin 30, rue de la Douane.

PANTALONS de coton de, &c.—3 caisses pantalons de cotonnade, 2 do coutil français, en magasin et à vendre par L. A. LEVY Jr.
7 juin 30, rue de la Douane

SEL—100 sacs sel des îles Turques, en magasin et à vendre par BENJAMIN DOUGLASS,
7 juin 12, Poydras.

GRAISSE—600 barillets graisse en quillis à vendre par
BENJ. DOUGLASS,
7 juin 12 rue Poydras.

TOILE et cordes d'emballage—2 8 pièces toile et 300 rouleaux cordes, en magasin et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
7 juin 64 rue Gravier

PLOMB 60 saumons plomb, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
7 juin 63, rue Gravier

JAMBONS de ménage 10 barils, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN
7 juin 63, rue Gravier

GRAISSE—1500 barillets excellente graisse, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
7 juin 63, rue Gravier

CAFE—500 sacs café lavé de Rio, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
7 juin 63, rue Gravier

SUCRE RAFFINE en poudre, cassé et en pain, de 1ère qualité, de la raffinerie de Boston et à vendre constamment par H. A. NORCROSS & Co.
5 juin 40, rue Gravier.

EN débarquement du navire Oconee, 100 caisses coton [illegible] à vendre par FENNELY DUREL & Co.
[illegible] Toulouse

VINS, Champagne vin du Rhin, Port, Madère, Sherry, Teneriffe, Claret et Port Mahon, en barils et en caisses, à vendre par B. VALLS, 35, rue Gravier.

CIGARRES—Un assortiment complet des meilleures fabriques de la Havane, en magasin et à vendre par
3 juin B. VALLS, 35, rue Gravier.

CIGARRES de la Havane—125,000 assortis; confitures de la Havane, 12 caisses pâtes et gelée de goyaves; barils sangsues, &c. &c. En débarquement du bateau à vapeur Natchez et à vendre par
3 juin B. VALLS, 35, rue Gravier.

CIGARRES—4,000 de cigarres de différentes marques, en débarquement du Natchez, et à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co,
3 juin 13, Commune.

SUCRE—250 boucauts sucre de qualités assorties à vendre par [illegible]

TOILE d'Emballage d'Ecosse—de chanvre et de lin [illegible] en magasin et à vendre par WM FREHN,
4 juin 56, Douane.

HUILE—20 barriques huile de sperm pure, 20 barriques huile d'éléphant et 20 barils huile à lampe à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
3 juin 134, rue des Magasins.

SAVON ET CHANDELLES—300 caisses Savon de ménage No. 1, marque de Wm. Jackson, et autres; 100 caisses de do suif, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
3 juin 134, Magasins.

ARGENT de l'Arkansas—Billets de la Real State Bank d'Arkansas, à vendre par
1er juin STETSON & AVERY, 86 Gravier.

HUILE de palmachristi—En barils en débarquement du steamer Oregon et à vendre par CHS. DOANE,
[illegible] 69, rue Poydras

WHISKEY—400 barils de toute preuve, en débarquement du steamer Assumption, et à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
27 mai 14, rue Poydras.

ETOFFES du pays—50 balles toile à draps 4/4, à vendre par WOOD & SIMMONS,
27 mai 80, rue des Magasins

CAFE—166 sacs café Havane prime en débarquement de la goélette Geneva et du brick Thoosa—160 sacs café Rio en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS,
7 mai 80 rue des Magasins

VIN de Marseille—300 barriques des marques de Bethford & Bergasse en débarquement et à vendre par
31 mai GEO GREEN & BRO, 86 Gravier.

TOILE à draps du pays 120 balles 1re qualité, à vendre par GEO GREEN & BRO, 86 Gravier.
31 mai

SUCRE raffiné en fins, cassé et en pains de 1re qualité de la raffinerie de Boston, constamment en mains et à vendre par H. A. NORCROSS, 40 Gravier.
31 mai

SAUMONS—Quelques 1-4 de barils saumons épicés en magasin et à vendre par
3 mai H. A. NORCROSS, 40 Gravier.

LIQUEURS—200 barils eau-de-vie et genièvre du pays,
30 pipes genièvre de Hollande,
50 demi-pipes eau de vie Cognac, 4ème. preuve, d'importation directe.
50 barils eau de vie de pêches 30 barils whiskey de Monongahela, en magasin et à vendre par
WOOD & SIMMONS.
27 mai 80, rue des Magasins

VINS—50 paniers vin de champagne, marque de la clef
100 [illegible] Alligator et Tippecanoe
50 caisses vin de Hock mousseux,
200 caisses vin rouge, 30 caisses vin de Xérès, de Madère,
30 quarts de barriques vins de Porto et de Bourgogne, à vendre par WOOD & SIMMONS,
27 mai 80, rue des Magasins

BOTTES, Souliers et Chapeaux—En débarquement des navires Tennessee et Sweeden, 150 caisses bottes, souliers et brodequins comprenant un assortiment général de ces articles; 90 douzaines chapeaux de laine; 175 de feuilles de palmier, à vendre par pour du comptant ou du bon papier. A. F. DUNBAR,
27 mai 19, Douane

AUX HABITANTS—Un lot de briques à feu, de choix d'Angleterre, des meilleures marques, à vendre par
W. E. et R. MURPHY,
25 mai 132, Vieux Bassin, 167, rue des Remparts.

GOUDRON—500 barillets goudron en bon état, pour l'expédition, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
25 mai 132, Vieux Bassin, 137, Remparts

BEURRE—10 barillets beurre de Goshen supérieur, en débarquement et à vendre par
22 mai TUFTS & HOBART, 20, Douane

CABLES EN CHAINES—En débarquement du navire Persian, et à vendre par les soussignés,
Un cable en chaînes de 5/4 de pouces, ayant 75 brasses de long.
Un autre d'un pouce, même longueur.
PRIESTLEY & BEIN,
24 mai No. 19, Nlle. Levée.

CAFE de Laguayra—En débarquement de la goel. Elizabeth, et à vendre par SCHMIDT & Co,
2 juin 48, Bienville.

CUIRS—50 rouleaux cuirs de harnais, et 25 rouleaux cuirs à semelle, à vendre par
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
2 juin 25, rue St. Louis.

CIGARES de la Havane—160 milliers regalias et canonnes, des marques de Venus et de Palma, en débarquement du steamer Natchez, et à vendre par
BLASCO & SIMIDEL,
2 juin 26, Commune.

CAFE de la Havane—514 sacs café vert prime, en débarquement du brick Copenhagen, de la Havane, à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
2 juin 26, Commune.

SUCRE—En magasin et à vendre par
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
2 juin 25, rue St. Louis.

SUCRE sur habitation, à vendre par
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
2 juin 25, rue St. Louis.

VINS DE MARSEILLE—700 barriques vin de Marseille, marques Bandol, Elysée Baux, Gros frères, en magasin et à vendre à des conditions avantageuses par
J. P. BONNET,
6 fev—3ps 3, rue Royale.

HUILE ET CHANDELLES—32 barriques huile de baleine raffinée; 25 do huile de sperm d'hiver; 150 caisses chandelles de blanc de baleine, en magasin et à vendre par J. HALL & A. B. BEIN,
19 mai 25, Nlle. Levée.

SARDINES à l'huile, en débarquement du navire Chateaubriand, venant de Bordeaux—150 caisses en 1-2, 3-4, et grandes boites, à vendre par FRED. BONIS,
28 av 168, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse.

JACONATS Français, reçu par le Caledonia Brander—2 caisses nouveaux dessins, à vendre par
FRED. BONIS,
28 av 168, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse.

DOUVELLES—150,000 douvelles à pipe, à vendre à bord de flat boats, à $18 le mille, à vendre par
26 mai LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale.

TOILE—100 balles toile à chemises 4-4 d'Appleton, à vendre par STETSON & AVERY, 86 Gravier.
22 mai

TOILE d'emballage de l'Inde et du Kentucky, à vendre par STETSON & AVERY, 86 Gravier.
22 mai

ON voudrait acheter une propriété ou deux petites, pour du comptant en ville ou dans un des faubourgs immédiats, s'adresser à B. & A. SOULIE,
21 av 45 Bienville, au premier.

TOILE CRETONNE—12 pièces pour draps de lit, à vendre par FRED. BONIS, 16 mars
170 rue Royale entre les rues St Pierre et Toulouse.

PAR LE REGISTER

SUCCESSION de Antoine Caret et de Françoise Lambert son épouse—Vente par le Register des Testamens.—Lundi douze Juillet 1841, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 1er juin 1841, il sera vendu pour le compte des successions d'Antoine Caret et de Françoise Lambert son épouse décédée, les propriétés foncières ci-après décrites savoir:

Un lot de terre situé en cette ville rue de l'Hôpital entre les rues Bourbon et Dauphine, et mesurant plus ou moins trente-trois pieds de face à la rue de l'Hôpital, sur cent dix pieds de profondeur, sur lequel se trouve une maison en bois tombant de vétusté.

Conditions de la vente—La moitié comptant et la balance à six et douze mois de crédit pour billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale, et en cas de non paiement à échéance portant intérêt à raison de dix pour cent par an.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. T. Caire, not. pub. 7 juin

Succession de Gustave Portier, h. c. l.

VENTE par le Register des Testaments.—Lundi, cinq juillet 1841 à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du premier juin 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Gustave Portier, h. c. l. les terrains suivants—savoir:

Deux terrains situés au faubourg Washington, désignés par les numéros trente-quatre et trente-cinq, dans l'ilet numéro quatorze, sur un plan dressé par L. J. Pilié, député-voyer, le dix-sept mai, dix-huit cent trente-trois, et déposé à l'étude de Carlile Pollock, not. pub, de cette ville, les dits lots, mesurant chacun, mesure américaine, trente et un pieds, face à la rue Clouet sur une profondeur de cent dix-sept pieds, dix pouces et quatre lignes.

Conditions:—comptant.

N. B. Les actes de vente pardevant Félix Percy, notaire pub., aux frais des acquéreurs.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des testaments.

SUCCESSION FAURE.

Vente par le Register des Testaments.

LUNDI, vingt huit juin 1841, à une heure de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente rendu le 24 mai 1841, par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Pierre Faure, les biens fonds ci-après décrits, savoir:

1o. La moitié indivise de deux lots de terre situés en cette ville, au faubourg Franklin, désignés par les numéros dix neuf et vingt de l'ilet no. cinquante cinq sur un plan dressé par Joseph Pilié le 14 mai 1831, déposé chez Carlile Pollock, not. pub, mesurant, les dits lots, chacun, trente-quatre pieds six pouces de face à la rue St. Jean Baptiste sur cent vingt pieds de profondeur.

2o. La moitié indivise d'un ilet de terre, en cette paroisse, dans la partie du faubourg Washington connue sous le nom de Cour, ou faubourg Pandelly, mieux connu sous le nom de Petitpain. Le dit ilet est désigné par le numéro vingt six sur un plan dressé par Joseph Pilié et déposé chez G. Pollock, notaire, et est compris entre les rues Tricou, Delery, Girod et Urquhart, contenant seize lots non uniformes.

Conditions de la vente—Un dixième comptant, et la balance à quatre, huit, douze et seize mois de crédit en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Théodore Seghers, not. pub. 26 mai

SUCCESSION de William G. Logan—Vente par le Register des Testaments—Lundi, vingt et un juin 1841, à une heure de l'après-midi, à la Bourse, située rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, rendu [illegible] 1841, seront vendues pour compte de la succession de feu William G. Logan, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

Quatre Lots de Terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, désignés par les nos. un, deux, trois et quatre, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, daté du 26 février 1838, et annexé à un acte passé par-devant Joseph B. Marks, notaire public, de la Nouvelle-Orléans, le quinze février 1838, mesurant mesure américaine, comme suit savoir: Le lot no. un, formant l'encoignure des rues Felicité et Ursuline ou Franklin, mesurant trente deux pieds face à la première rue, avec une profondeur de cent vingt trois pieds deux pouces six lignes du côté de la dernière rue, cent vingt deux pieds, six pouces et cinq lignes de profondeur du côté attenant au numéro deux; le lot no. deux, mesurant trente deux pieds de face à la rue Felicité, sur une profondeur de cent vingt deux pieds, six pouces sur le côté attenant au no. un, et cent vingt un pieds onze pouces et sept lignes sur le côté attenant au no. trois; le lot no. trois, mesurant trente-deux pieds face à la rue Felicité, cent vingt et un pieds [illegible] lignes de profondeur du côté attenant au no. deux, et cent vingt et un pieds trois pouces et trois lignes de profondeur du côté attenant au no. quatre; sur trente et un pieds onze pouces et six lignes de largeur dans le fond, et le lot no. quatre mesurant trente deux pieds de face à la rue Felicité, cent vingt et un pieds trois pouces et trois lignes de profondeur du côté attenant au no. trois, [illegible]; ensemble, du côté de la ligne de division [illegible] et un pied de profondeur [illegible]

Conditions:—comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

SUCCESSION Doane—Vente par le Register des Testaments—Lundi, quatorze juin 1841, à une heure de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, rendu en date du 8 mai 1841, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Isaiah Doane, les actions, esclaves et biens fonds, ci-après décrits, savoir:

ACTIONS.

Une action dans la Compagnie du Bac à vapeur de la seconde municipalité.
Conditions—comptant.

ESCLAVES.

Un nègre nommé Jones Brown, âgé de [illegible] ans, arrimeur et presseur.
Une négresse nommée Whitney, âgée de [illegible] ans.
Une négresse nommée Lizzy, âgée de quinze ans.
Une négresse nommée Louisa, âgée d'environ trente ans, et son enfant [illegible]
Une négresse nommée Jane, âgée d'environ trente cinq ans, marronneuse.
Conditions:—comptant.

BIENS FONDS.

La moitié d'un certain lot de terre numéro dix, au faubourg La Course, situé dans l'ilet compris entre les rues du Prytanée, Erato, des Nayades et Thalie, conformément au plan du dit ilet, déposé en l'étude de feu H. K. Gordon, notaire, ayant le dit lot trente six pieds de face [illegible] septembre mil huit cent vingt cinq; le quel terrain est pris du côté le plus près de la rue Thalie, et mesure trente pieds de face à la rue des Nayades, sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française, ensemble avec les bâtiments, consistant en la maison principale et autres bâtisses dans le fond, le tout conformément au plan qui en sera exhibé à la vente.

Conditions: un cinquième comptant, et la balance à douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt depuis leur date jusqu'à leur échéance, à raison de dix pour cent l'an, et après leur échéance, s'ils n'étaient pas payés, à raison de dix pour cent l'an, le tout assuré par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. La dernière clause n'étant pas exécutoire, [illegible] aucun retard dans le paiement des dits billets.

Les propriétés suivantes situées dans la continuation du faubourg Jackson, derrière cette ville et dans la Paroisse d'Orléans, appartiennent conjointement, par moitié indivise, à la succession et à L. R. Gaiennié, qui consent à la vente:

Trois lots de terre attenant les uns aux autres dans l'ilet No. onze, désignés par les Nos. Deux, Trois et Quatre.

Le lot No. deux mesure trente pieds de face à la rue de la Douane sur cent vingt pieds de profondeur.

Le lot No. Trois, trente pieds de face à la même rue, sur la même profondeur, attenant au lot No. deux, et le lot no. quatre de forme triangulaire, mesurant environ soixante un pieds six pouces de face à la même rue; le tout mesure française.

Vingt-deux lots de terre, mêmes propriétés, dans l'ilet numéro dix-huit et désignés sous les numéros deux jusqu'à vingt-trois, ayant mesure française, savoir:

Les lots Nos. deux et trois, attenant l'un à l'autre chacun trente pieds de face à la rue St. Patrick sur cent cinquante pieds de profondeur. Le lot No. quarante cinq pieds de face à la rue St. Patrick, sa profondeur n'est pas donnée sur le plan; le lot No. cinq de forme irrégulière environ douze pieds de face à la rue St. Patrick, environ quinze pieds de face à la rue Jackson et environ soixante quinze pieds sur la ligne qui le sépare du lot no. six; les lots nos. six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, attenant les uns aux autres, mesurent chacun trente pieds de face à la rue Jackson sur cent vingt pieds de profondeur; le lot no. treize formant l'encoignure de la rue Bernadotte; les lots nos. quatorze et quinze, attenant l'un à l'autre, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Bernadotte sur cent cinquante pieds de profondeur, et lots Nos. seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt-un, vingt-deux et vingt trois, attenant les uns aux autres, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Palmyre, sur cent-vingt pieds de profondeur; le lot no. seize formant l'encoignure de la rue Bernadotte.

Deux lots de terre, mêmes propriétés, attenant l'un à l'autre dans l'ilet no. douze, désignés par les numéros quatre et cinq, mesurant chacun au pied français trente pieds de face à la rue du Canal sur cent vingt pieds de profondeur.

Six lots de terre attenant les uns aux autres dans l'ilet no. huit et numérotés de huit à treize, mesurant au pied français, trente pieds de face à la rue de la Douane sur cent dix-huit pieds six pouces de profondeur; le lot no. treize formant l'encoignure de la rue Helena.

Un morceau de terre de forme triangulaire, numéroté six, mesurant environ cent cinq pieds six pouces de face à la rue Bienville, et environ cent cinquante et un pieds de face à la rue Helena, les autres dimensions ne sont pas données, le tout mesure française.

Conditions: Les susdites propriétés sises derrière la ville seront vendues en lots séparés, payables un tiers comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; et si lesdits billets n'étaient pas payés à leur échéance, ils porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an, cette clause n'autorisant nullement les acquéreurs à retarder le paiement des dits billets.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. Y. Lewis, not. pub.

Un plan des susdites propriétés situées derrière la ville sera exhibé à la vente, et lesdites propriétés seront vendues conformément au dit plan.
11 mai

SUCCESSION du docteur David C. Ker—Vente par le Register des Testaments.—Lundi 5 juillet 1841, à une heure de l'après midi, à la Bourse rue St. Louis, entre Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 18 mai 1841, seront vendus pour compte de la dite succession de feu Docteur David C. Ker, les esclaves suivants, savoir:
YORK, nègre âgé de quarante ans.
LUCY, mulâtresse, âgée de trente ans.
SUSAN, négritte d'environ onze à douze ans.
Conditions de la vente: Les esclaves moitié comptant, et la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.
N. B.—Les actes de vente pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 2 juin

SUCCESSION PRADINES—Vente par le Register des Testaments—Samedi, dix neuf juin 1841, à une heure de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 15 mai 1841, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feue Christine Pradines,
Un quart indivis de l'esclave nommée Sophie, négresse âgée de cinquante six ans, excellent sujet et propre à tout, sans maladie.
Conditions comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.
N. B. L'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Félix Percy, not. public. 17 mai

LES soussignés ont reçu et offrent à vendre, en lots à la convenance des acheteurs, un nouvel envoi de leur poudre à tirer, de la marque "Edw. Park Mills."
HERBAULT FRERES,
31 mai 70, rue Bienville.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION DE AMELIA GORDON.
Vente par le Register des Testamens.

SAMEDI vingt six juin 1841, à une heure p. m. En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 mai 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Amelia Gordon décédé, à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, la propriété foncière et les esclaves ci-après décrits:
Sam alias Francis nègre âgé d'environ seize ans.
Phoebe, négresse âgée d'environ trente six ans.

PROPRIETE FONCIERE.

Un lot de terre situé et formant l'encoignure Nord Est des rues Philippa et Girod et mesurant mesure anglaise vingt sept pieds dix pouces de face à la rue Philippa, sur soixante pieds de profondeur mesure française et face à la rue Girod, ensemble les bâtisses qui y sont construites.

Conditions de la vente—Les esclaves à un crédit de six mois et la propriété foncière à un crédit de six et douze mois, le tout pour billets endossés assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les dits billets en cas de non paiement à échéance porteront intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'au parfait paiement; cette clause ne sera pas interprétée de manière à autoriser les acquéreurs à retarder le paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant D. McCay not. pub. 26 mai

SUCCESSION DE TOUSSAINT MOSSY Jr.—Vente par le Register des Testaments—Vendredi dix huit juin 1841, à une heure p. m., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu pour le compte de la succession de Toussaint Mossy Jr. l'esclave ci-après nommée.
Maria, négresse âgée d'environ 18 ans, blanchisseuse.
Conditions de la vente—Dix mois de crédit pour un billet tiré et endossé à la satisfaction de la veuve du défunt portant intérêt à raison de huit pour cent par an et assuré par hypothèque sur la dite esclave jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant D. L. McCay, not. pub. 14 mai

SUCCESSION de Victor Amédée Michot—Vente par le Register des Testamens—Jeudi premier juillet 1841, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, faisant face à la rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, le 18 mai 1841 et signé le 20 mai 1841, il sera offert en vente publique pour compte de la succession de Victor Amédée Michot et à la folle enchère de G. F. Duclore, l'esclave Gabriel, nègre âgé de cinquante à soixante ans, en peu adonné au vin.
Conditions:—Comptant, l'esclave ne sera livré qu'après que les conditions auront été remplies.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Félix Percy, notaire public. 1 juin.

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire. L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que les présentes concernent, Salut—Attendu que les Président, Directeurs et Compagnie de la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans les propriétés ci-après décrites, se sont adressés au greffe de cette cour ou ladite vente fut enregistrée le 16 mai 1840 pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et tous personnes intéressées sont par les présentes sommées de montrer dans la cour [illegible] de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit aux propriétés et après décrites, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée:

Lesdites propriétés furent vendues par le shérif susdit de la paroisse d'Orléans, le 4 mars 1840 en vertu de trois décrets ou jugements de cette cour, rendus le 30 septembre 1839 dans trois affaires, ayant pour titres "la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans vs. John Rice & M. W. Hoffman," Nos. 14,604, 14,601 et 14,726, du docket de cette cour, à laquelle vente lesdits président, directeurs et compagnie de la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans, se sont rendus acquéreurs pour le prix de vingt et un mille piastres payable à douze mois de crédit. La première propriété ci-après décrite pour la somme de deux mille piastres; la seconde pour celle de dix mille piastres, la troisième pour celle de sept mille piastres; et la dernière pour celle de deux mille piastres.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, savoir:

1o. Un lot de terre dans le faubourg Ste. Marie, désigné sur le plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, déposé en l'étude de William Boswell, notaire, le 18 juin 1830, par la lettre A ayant mesure française, 30 pieds de face à la rue St. Jean, entre les rues Gravier et Perdido, sur 119 pieds 10 pouces de profondeur d'un côté et 119 pieds 9 pouces de l'autre, avec les améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un lot de terre dans le même faubourg, sur la rue St. Jean, entre les rues Gravier et Perdido et mesurant 120 pieds de face sur 140 pieds de profondeur.

3o. Deux lots de terre désignés sur le plan susdit par les lettres C et D. Le lot C, ayant, mesure française, 30 pieds de face à la rue St. Jean, sur une profondeur de 119 pieds 9 1/2 pouces d'un côté, et 119 pieds 9 1/2 pouces de l'autre. Le lot D mesurant aussi, mesure française, 30 pieds de face à la rue St. Jean sur 119 pieds 7 1/2 pouces de profondeur d'un côté et 119 pieds 9 1/2 pouces de l'autre, ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent, et

4o. Un lot de terre désigné E sur le plan susdit, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue St. John sur 119 pieds 9 pouces de profondeur d'un côté, et 119 pieds 3 1/2 pouces de l'autre, avec les améliorations qui s'y trouvent.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan juge de la cour susdite ce 21 mai A. D. 1841.
P. LEBLANC,
Dép. greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian juge—3 juin 1841. No. 13076. [illegible] Schreiber—No. 14724—L. Chabert contre ses créanciers, et les créanciers de Chabert & Schreiber—Il est ordonné par la cour que toutes les personnes y intéressées, soient dûment [illegible] dans dix jours, à la date de la première publication, de montrer les raisons pour lesquelles le tableau de distribution présenté par le syndic, sans avoir été contesté, ne serait pas homologué et les fonds distribués en conséquence.
Extrait des minutes du bureau du greffier, 3 juin 1841.
3 juin H. PITOT, député greffier

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Ramage—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Henry L. Bennett curateur de la succession de feu James Ramage, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
31 mai W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

COUR DES PREUVES—Attendu que Louis Laroque Turgeau a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Louis Antoine Laroque Turgeau, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour,
31 mai W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Horman—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Henry William Palfrey tuteur de Charlotte C. Horman, maintenant la femme de William H. Eaton, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour,
2 juin W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Quezac—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par F. B. Biron curateur de la succession de Eugène Quezac, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
2 juin W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Walter, h. c. l. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Julien Adolphe Lacroix h. c. l. curateur de la succession de John Walter h. c. l. ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
2 juin W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu qu'Alexandre Walter Perce a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans à l'effet d'obtenir des lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Samuel Wright, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
7 juin W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens

EN magasin et à vendre par le soussigné:
250 barriques vin rouge, Haut-Brion, Talence, St.-Julien et St. Estèphe
30 tierçons vin Talence,
60 do. vin blanc Haut-Barsac,
40 do. vin blanc Haut Sauterne,
500 caisses vin St-Julien et St-Estèphe,
150 do. vin blanc Sauterne,
200 do. vin rouge la Mission, Château-Margaux, et Lafitte,
200 do. vin Vu cat,
50 do. vin de Champagne 1re qualité,
500 paniers anisette fine et surfine,
50 tierçons vinaigre,
100 caisses liqueurs assorties,
50 do. fruits à l'eau-de-vie,
20 do. Absynthe Suisse, 1re. qualité,
20 do. milliers cigares.
AUGUSTE MOLIER,
24 mai Rue St.-Louis, 90.

REÇU par les derniers arrivages de France et à vendre au magasin de comestibles, encoignure Chartres et Toulouse:
Fromage de Gruyère,
Do. Neufchatel,
Do. tête de mort,
Moutarde de Maille assortis,
Boites et demi boites sardines à l'huile,
Saucissons de Lyon,
Saucissons de Marseille,
Pâtés et demi pâtés truffés,
Petits pois,
Cèpes à l'huile, de Bordeaux, truffes pures en boites et en bouteilles,
Fruits conservés dans leur jus,
Beurre de truffes, d'anchois et de champignons,
Nougat praliné et pistaché,
Do. blanc en boites,
Fruits cristalisés,
Vermicelle blanc et jaune, et macaroni de Naple,
Gelée de groseilles, de coings et de pommes, marmelade d'abricots,
Fruits à l'eau de vie assortis,
Pruneaux de choix par caisses et en paubanc,
Anisette double de la côte, do. surfine de Champion, Bord.
Curaçao double. Absinthe suisse, do. Kirshwasser,
Marasquino, Guignolet d'Angers,
Un assortiment complet de liqueurs superfines de la côte St-André, de Bordeaux et de la Martinique,
Jambons de Westphalie et de Cincinnati, qté. supérieure,
De la belle huile pour lampe,
Aussi, un assortiment de belle confiture de la Havane, &c. &c. Toutes sortes de vins fins de qualité. 25 mai

ASSORTIMENT de Cordages de 1 3/4, 2 1/4, 2 1/2, 2 3/4, 3, 3 1/2, 4, 5 1/2, 6, 6 1/2 pouces, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co,
4 juin 26, Bienville.

TRAITES sur France, à vendre par
BLANCHARD, EYMER & Co.
4 juin 26, rue Bienville.

TRAITES SUR NEW-YORK, à vendre par
BLANCHARD, EYMER & Co,
4 juin 26, rue Bienville.

BOTTES, souliers et brodequins—14 caisses, à vendre par R. G. HOBBS,
4 juin 12, rue de la Douane

CAFE de la Havane—600 sacs café vert, en magasin et à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
4 juin 26, Commune.

CIGARRES de la Havane—80,000 cigares de toutes qualités, à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
4 juin 26, Commune.

CIGARRES de la Havane—Un assortiment complet de toutes sortes, à vendre par J. M. CABALLERO,
4 juin 32, Vieille Levée.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à 60 jours de vue, à vendre par KOHN, DARON & Co.,
4 juin 28, rue Bienville.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par
KOHN, DARON & Co.,
4 juin 28, rue Bienville.

SUCRE et Melasse—Les soussignés ont en magasin cinquante boucauts sucre de qualité supérieure pour les ménages, les groceurs, et 40 barils mélasse des Attakapas, à vendre à des conditions avantageuses par
J. HALL & A. B. BEIN,
3 juin 25, Nlle. Levée.

MARCHANDISES Diverses—
856 rouleaux cordages de Manille, assorti de 1/2 à 6 pouces,
100 sacs farine noir,
5 surons indigo de Caraccas,
2 caisses contenant 200 onces de sulfate de quinine.
En débarquement du Trenton, de New York, à vendre par
26 mai O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

VENTES DE SHERIF

La Banque de l'Union de la Louisiane vs. Etienne Chalon,
No. 15,200.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un alias writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, dans cette ville, Jeudi, le 10 juin prochain, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Un certain lot de terre situé au faubourg Tremé, désigné sous le No. 11, sur un plan annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, le 9 juin 1836, dans l'ilet borné par les rues du Bayou, des Ursulines, Derbigny et Robertson, et mesurant 65 pieds 9 pouces face à un passage qui n'a pas de nom sur le plan, et 54 pieds de profondeur.
Termes comptant.
V. ALLAIN,
8 mai—4t 1ps. Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Banque des Négocians de la Nouvelle Orléans vs. Henry H. Forsyth.

COUR DE DISTRICT—No 20,746—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, jeudi, 10 juin 1841, à midi,
Tout ce certain lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, de cette ville, rue des Magasins, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Julia, Camp et St. Joseph. Ledit lot mesure, au pied français, soixante pieds à la rue des Magasins, et cent vingt pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses qui sont dessus qui y appartiennent et pouvant y appartenir. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
J. L. THIELEN,
7 mai—1en 30j Shérif de la Cour de District du 1er. district.

Elizabeth Wood, veuve de feu Henry Clément versus Samuel Wright Oakey.

COUR DE DISTRICT—No 20,271—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressée par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, Mercredi, 23 juin 1841, à midi, les propriétés ci-après décrites savoir:

1o. Une portion ou morceau de terre situé dans cette ville, rue de la Douane, entre les rues Chartres et Royale, mesurant 30 pieds de face à la rue de la Douane sur 100 pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété appartenant ou ci-devant appartenant à James Hopkins, et de l'autre côté par celle appartenant audit W. Oakey. Ladite portion de terre se composant: d'une pièce de terre mesurant trente pieds de face à la rue de la Douane, sur soixante pieds de profondeur, achetée d'Alphonse Carlan par ledit Oakey, par un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, notaire public en cette ville, le 13 juin 1831, et d'une autre pièce de terre derrière la pièce susdécrite, mesurant soixante pieds (et attenant à la ligne du côté de la portion de terre ci-dessus mentionnée, et parallèle avec la rue de la Douane) sur quarante pieds de profondeur, sur une ligne parallèle avec la rue de Chartres; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en pourront être faites sur ladite portion de terre.

2o. Neuf ilots de terre situés au faubourg Annonciation, immédiatement au dessus de cette ville et désignés par les Nos 14 à 22 inclusivement sur un plan de ladite ville, dressé et publié par Charles F. Zimpel, au mois de mars 1834. Ledit ilet No. 14 est compris entre les rues Euterpe, Benton, Liberty et Terpsicore. L'ilet No. 15 est compris entre les rues Terpsicore, Liberté, Melpomène et Benton. L'ilet No. 16 est compris entre les rues Benton, Melpomène, Liberté et le chemin de la cordelerie. L'ilet No. 17 est compris entre les rues Liberté, Howard, Melpomène, et Thalie. L'ilet No. 18 est compris entre les rues Howard, Liberté, Melpomène et Terpsicore. L'ilet No. 19 est compris entre les rues Howard, Liberté, Felicité et Terpsicore. L'ilet No. 20 est compris entre les rues Jacob, Howard et Terpsicore et la continuation de la rue Felicité. L'ilet No. 21 est compris entre les rues Jacob, Howard, Terpsicore et Melpomène, et l'ilet No. 22 est compris entre les rues Melpomène, Howard, Jacob et Thalie. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
J. L. THIELEN,
7 mai Shérif de la Cour de District du 1er. District

Fatime Buteau, l. de c. l., vs. Luce Toca et Antoine Toca son mari.

COUR DE DISTRICT.—No. 16,130—En vertu d'un alias writ de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Cour de District du 1er. district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, jeudi 17 juin 1841, à midi.

Un certain lot de terre situé dans la rue St. Claude, entre les rues Ste Anne et du Maine, mesurant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Louis Dupré et de l'autre par celle de Jean Brugier, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, et tous les droits, &c., y appartenant. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions:—Comptant.
J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du 1er. district.
13 mai—4t en 30j

La Banque de la Louisiane & alias vs. Joaquin Bermudez

COUR DE PAROISSE.—No 13,540—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis entre Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi le 30 juin prochain, à midi, les propriétés et les esclaves suivants saisis dans cette affaire.

1o. Un certain lot de terre situé sur le chemin de Gentilly à environ 2 1/2 lieues de la ville de la Nouvelle-Orléans et désignés par les lots 5, 6, nos. de 7, 21, 22, 23, 24 et 25 sur un plan dressé par A. d'Hemecourt, le 21 janvier 1837, déposé en l'étude de John Mossy, notaire public, chacun de ces lots ayant 6 arpents de face, sur le chemin de Gentilly, les Nos 6 et 7 ayant 20 2/3 arpents de profondeur et les lots Nos 21, 22 et 23 ayant 14 1/2 arpents de profondeur et les lots Nos. 24 et 25 ayant 19 1/2 arpents de profondeur, le moitié du lot No 7, ayant 20 2/3 arpents de face sur 20 2/3 arpents de profondeur et est le côté Est dudit lot No 7.

2o. Deux lots de terre à Lower Gentilly, dans la paroisse de St. Tammany désignés par les Nos. 1 et 4 sur un plan particulier dressé par E. N. Rillieux, le 2 août 1833, et déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire, ayant le lot No. 1 62 pieds de face et profondeur et le lot No. 4 ayant 40 pieds de face sur Oak Avenue (avenue du chêne) 120 pieds de profondeur.

3o. Esclaves Moses, vacher âgé de 27 ans, Scipio charretier, 24 ans, Paul charretier, domestique de maison et nègre de champ 30 ans, Henry, nègre de champ, 21 ans, Nancy domestique de maison, 27 ans, avec son enfant Marie âgée de 4 ans, Louisa, mulatresse, 12 ans et son enfant de deux ans, Jacob, nègre de champ, 25 ans, Cornelius, charretier et nègre de champ, 21 ans, Fanny blanchisseuse, 40 ans, Amba négresse de champ 45 ans, Lucy Hopkins, domestique de maison 40 ans, Susan, domestique de maison, 26 ans et un enfant [illegible] 4 ans, Philip, cocher 20 ans et Oreste maçon 27 ans.

Conditions—Les lots de terre seront vendus un dixième comptant et la balance à un et deux ans de crédit et les esclaves seront vendus à 6, 12, 24 et 36 mois de crédit. Les acheteurs devront donner des billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement et s'ils ne sont pas payés à leur échéance et porteront intérêt de dix pour cent par an jusqu'au paiement, [illegible] en aucune manière la propriété en préjudice de l'hypothèque.

Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.
V. ALLAIN,
21 mai Shérif de la Paroisse d'Orléans

Andrew M. Payne vs. E. G. Cook et John Cowan.

COUR DE DISTRICT—No. 18,880—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la presse de Messrs. Frost & Fisk à l'encoignure des rues Hevia et Carondelet lundi 14 juin à [illegible] heures du matin:
39 balles de coton marquées "Cowan & Hicks"
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant
J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du premier district.
1er juin—4 en 10j

S. W. Oakey & Co. vs. Joseph Francis Phillipe.

COUR DE DISTRICT—No. 18719—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, mardi 15 juin 1841, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

Le magasin en briques et à deux étages, No. 45, rue Girod, près de l'encoignure de la rue Tchoupitoulas, avec le bail du terrain sur lequel le dit magasin et ses dépendances sont construits, lequel bail courre jusqu'au 1er octobre 1849, à raison de $ 3.30 par an, payables tous les six mois, c'est-à-dire: tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans et sur certaines bâtisses et améliorations érigées sur un terrain désigné par le lot numéro huit sur un plan, dressé par Joseph Pilié, des dites propriétés ainsi que d'autres, et déposé le 28 juin 1831 en l'étude de L. T. Caire, notaire; le dit lot ayant 21 pieds 8 pouces de face à la rue Girod, 111 pieds 6 pouces 3/4 de profondeur du côté qui le divise du lot no. 9, et 116 pieds 9 pouces de l'autre côté qui le divise du lot no. 1 (terrain d'encoignure) et du lot no. 2. Les dites lignes ouvrent dans la profondeur, d'où il résulte que la ligne du fond mesure 43 pieds 11 pouces 1/2, et forme la ligne de division de ce lot avec ceux numérotés 14 et 15. Ensemble avec le bail du dit lot, jusqu'au 1er octobre 1849, au taux de $ 230 par an payable tous les six mois, comme suit, L'acquéreur s'obligeant à fournir à Green, Regan et Florance, ou leurs fondé de pouvoirs, le 1er d'octobre de chaque année, des billets avec des endosseurs à satisfaction, de la somme de $115 à six mois, et de $115 à douze mois, jusqu'à l'expiration du bail, 1er octobre 1849, et conformément au dit bail passé le 17 août 1831, par Green et Regan et J. L. Florance, à J. H. Graham, en l'étude de L. T. Caire. Le dit bail a été ensuite transféré au défendeur le 10 novembre 1837, pardevant le dit notaire.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Comptant.
J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du premier District.
12 mai—4, en 30j

TOILE de Manille—30 balles convenables pour les moustiquaires, en débarquement du navire Oconee, à vendre par L. A. LEVY.
27 mai 30, rue de la Douane

SUCRE de la Havane blanc et brun de qualité de choix, à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
27 mai 26, Commune.

UN assortiment de cordage de Manille, à vendre en débarquement du navire Gov Davis, par
28 mai BLANCHARD EIMER & Co, 26 Bienville.

ANES et ANESSES importés de Malte directement par le soussigné à bord du navire Wm. Tell, à vendre par A. S. BARKER,
28 mai—10 69 1/2, rue de la Commune

CITRONS de Messine de qualité supérieure, à vendre par A. S. BARKER,
28 mai—10 69 1/2, rue de la Commune.

PITRE—Quelques balles de larges dimensions, à vendre par A. S. BARKER,
28 mai—10 69 1/2, rue de la Commune.

VIN de Madère—4 1/2 et 4 1/4 de pipes vin de Madère Old London Particular du vignoble de Manuel Disantanna, à vendre par A. S. BARKER,
28 mai—10 69 1/2, rue de la Commune.

VINAIGRE—15 tierçons Vinaigre, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
12 mai 73, rue Royale.

BOUCHONS—300,000 bouchons en débarquement de la barque Noble, venant de Marseille, à vendre par
AUG. MOLIER,
25 mai Rue St.-Louis, No. 90.

FROMAGES TETES DE MORT—600 fromages de Hollande, reçus par le navire Roger Sherman, à vendre par le soussigné.
21 mai—10 B. POUVERIN.

SUCRE ET MELASSES—Le soussigné offre à vendre, 450 boucauts sucre, en première qualité; aussi, des mélasses en bon ordre. JAMES D. DENEGRE,
2 juin 16, rue de la Douane.

$ 2500 DE RECOMPENSE.

L'ESCLAVE de H. Beach & Co. de cette ville nommé SAM, disant s'appeler SAM BRECKENRIDGE, est accusé d'avoir mis le feu dans la nuit du 22 du mois dernier, au magasin de H. Beach & Co., incendie qui a détruit la vie à deux personnes, et qui a détruit des propriétés d'une valeur de plus de cent mille piastres.

Sam est un mulâtre, il est âgé de 40 ans, sa taille est de cinq pieds 8 pouces, sa figure et son corps minces; il aime à bien se mettre; il est un peu bancal. Il a été acheté de John H. Hanna, de Frankfort, Kentucky, agissant comme agent de la succession de Robert Breckenridge, de Louisville, Kenty. On ne l'a pas vu depuis le feu, et il est probablement parti pour le Nord par le fleuve.

Cinq cents piastres, avec des charges raisonnables, seront payées pour la livraison de cet esclave en cette ville, et deux mille piastres de plus sur sa condamnation par le tribunal qui doit le juger.
Nlle. Orleans, 27 mai 1841.
L. MATTHEWS, Président,
De la compagnie d'assurances maritimes et contre les incendies de l'Ouest.
M. S. CUCULLU, Président,
De la compagnie d'assurance des négociants.
RICHARD RELF, Agent,
De la compagnie du Phénix de Londres.
F. PESCHIER, Président,
De la compagnie du Théâtre d'Orléans.
JOHN K. WEST, Président,
De la compagnie d'assurances maritimes et contre les incendies de l'Etat de la Louisiane.
GEORGE BEDFORD, Président,
De la compagnie des pompiers.
29 mai—10.

VENTES A L'ENCAN.

D. M. Hughes contre ses créanciers et les créanciers de Hughes & Co.
PAR J. A. BEARD & Co.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans en date du 17 novembre 1838, il sera vendu à l'encan mercredi le 23 juin, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés suivantes abandonnées par les insolvables à leurs créanciers, savoir:

1o. La moitié indivise de 21 lots de terre situés au faubourg Montreuil et désignés comme suit, sur un plan du dit faubourg, dressé le 8 juin 1831 et déposé dans l'étude de Octave de Armas, not. pub., savoir:

Le no. 29, 6 lots; no. 30, 12 lots; no. 30, 6 lots; no. 31 6 lots; no. 32, 4 lots; no. 33, 6 lots; no. 34, 6 lots; no. 35 4 lots; no. 36, 6 lots; no. 37, 6 lots; no. 38, 12 lots; no. 39, 6 lots; no. 40, 6 lots; no. 41, 12 lots; no. 42, 6 lots; no. 43, 6 lots; no. 44, 12 lots; no. 45, 6 lots; no. 46, 6 lots et no. 47 6 lots.

2o. Deux lots situés à la Passe Christiane comté de Hancock, Etat du Mississippi désignés sur le plan dressé par J. Burgi, architecte le 6 juin 1836, et déposé dans l'étude de D. L. McCay, not. pub., par les nos. 45 et 46. Le lot no. 45 a un demi arpent de façade au Golfe du Mexique, vingt huit arpents et cent treize pieds de profondeur sur le côté du no. 44 et quatre vingt seize pieds sur la ligne de derrière. Le lot no. 46 contigu au précédent a les mêmes dimensions.

Conditions—Pour les propriétés du faubourg Montreuil, 1-6 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Pour les propriétés de la Passe Christiane, l'acheteur se chargera du paiement de $ [illegible] et de l'intérêt à partir du 11 décembre 1837; 1-6 comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par devant F. Grima, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 21 mai

PAR M. BARNETT, Senr.

CONFORMEMENT aux provisions d'un acte de l'assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, intitulé un acte pourvoyant à la forme, modèle et de la dépendance et à la création d'un fond d'amortissement, approuvé le 8 mars 1841, et en vertu d'un ordre du trésorier de l'Etat, il sera vendu, samedi le 26 juin 1841 à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés ci-dessous décrites savoir:

1o. Une portion de TERRE établie en SUCRERIE, située sur la rive gauche du Mississippi, dans la paroisse St. Jacques, à 30 lieues environ au dessus de la Nouvelle-Orléans, mesurant 5 arpens plus ou moins de face au fleuve Mississipi, sur 40 arpens de profondeur, bornée sur la ligne d'en haut par la propriété de Joseph Landry, fils, et sur la ligne d'en bas par les terres de feu Alexandre Chapde, (à la réserve seulement d'un lot de terre mesurant un demi arpent de façade audit fleuve, sur environ 4 arpens de profondeur, occupée par Madame Françoise Duchamps la propriétaire dudit lot, lequel s'étend dans la profondeur au quinze barriques faites autrefois sur ledit lot, par J. F. Dauphin) ensemble avec la maison de résidence, les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

2o. Les Esclaves suivants savoir: Warnick, âgé d'environ 30 ans. Jeffrey âgé de 28 ans, Stephen âgé de 20 ans; Big Stephen âgé de 25 ans; Henry âgé de 30 ans; Louis âgé de 18 ans; Nancy âgée de 25 ans, avec ses deux enfants; Dinah âgée de 24 ans avec ses deux enfants; Charlotte âgée de 25 ans; Polly âgée de 21 ans; Anthia âgée de 30 ans.

Neuf chevaux, cinq boeufs, ustensiles d'agriculture; une locomotive achetée de la Banque de Carrollton et qui devait être livrée sur l'habitation.

Conditions.—La terre payable à un crédit de 1, 2, et 3 ans; les esclaves à un crédit de 1 et 2 ans, et les autres propriétés pour du comptant. Les billets qui seront fournis pour la terre et les esclaves porteront un intérêt à raison de 8 p. 0/0 par an à partir du jour de la vente endossés à sa satisfaction, faits payables à la Banque des Citoyens à la Nouvelle-Orléans et garantis par hypothèque sur la propriété vendue.

Les actes de vente par devant A. Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 mai

VENTES PAR LE MARSHAL.

Banque de Louisville vs. N. Sinnot & al.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS UNIS—District Est de la Louisiane.—En vertu d'un décret interlocutoire de l'honorable Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane, le soussigné, comme commissaire, exposera en vente publique, à la Bourse St. Louis, mercredi, le 16 juin prochain à midi, les propriétés foncières et esclaves ci-après désignés, savoir:

Un lot de terre situé dans l'ilet borné par les rues Pacanière, Annonciation, Robin et Bassin, appert le plan qui en a été exhibé le jour de la vente.

Le lot de terre ci-dessus contient 4 lots de terre et mesure et conçue suit;

Les lots Nos. 1, 2 et 3, mesurent 95 pieds, 10 pouces, 8 lignes sur la rue Annonciation et 27 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, et 25 pieds 10 pouces 7 lignes sur le côté regardant la propriété appartenant à la succession de Frouin.

Le lot no. 4, mesure 31 pieds, 11 pouces, 6 lignes de face sur la rue l'acanière et 127 pieds 10 pouces, 6 lignes de profondeur et 31 pieds, 11 pouces, 3 lignes sur la dernière. Comme il appert sur un plan tiré par J. Pilié, arpenteur et joignant le terrain appartenant à J. Tronville.

Aussi—JANE, négresse âgée d'environ 40 ans.
TOM, nègre âgé do. 30 ans.
OZINE, nègre âgé do. 11 ans.
Conditions de la vente—comptant.
Bureau du Marechal, 19 mai 1841.
MANDEVILLE MARIGNY,
25 mai—9 3/4 Maréchal des Etats Unis.

J. Osar vs. J. Rentengoit

EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'honorable Chs. N. Morgan, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 14 juin 1841, à midi, à l'encoignure des rues Ste Anne et [illegible], saisi dans cette affaire.
Un Cheval gris, un dray No 90 et une paire de harnais, saisis dans cette affaire.
Conditions: Comptant
4 juin CHAS. CLAIBORNE, Marshal

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LES membres composant le bataillon [illegible] bourgeois dimanche prochain 13 du courant, afin de procéder à la nomination d'un capitaine en remplacement de M. Joseph Gaillot, démissionnaire.
L'élection aura lieu à l'arsenal, sous l'inspection du major [illegible].
Les votes seront reçus par l'adjudant major et le sergent Dépôt, de 10 heures à midi précises, la plus grande ponctualité est recommandée aux membres du bataillon.
Par ordre, AD. SCHREIBER,
9 mai Adjudant major

ECLAIREURS D'ORLEANS—Attention!
LA Compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 13 du courant, elle se réunira sur la place du Cirque, et partira positivement à 6 heures du matin.
Messieurs les membres honoraires sont invités à se joindre à la Compagnie.
Par ordre exprès du Capitaine.
F. A. AUBERT,
8 juin Sergent-major.

JAEGER ACHTUNG!
DIE Mitglieder der Compagnie sind aufgefordert sich nächsten Sonntag den 13 Juni Morgens 6 Uhr precise in voller Uniform mit Tornister auf dem Versammlungs-Zimmer einzufinden um zu einem Scheibenschiessen auszumarschiren.
Auf Befehl des Hrn. Lent. Henry Antz
J. C. WAGNER, Oberjaeger.
N. B. Ein jeder soll sich mit Pulver und Blei versehen, und die Terzisten gespeist mit Halb nach 6 Uhr [illegible]
8 juin

MILLE PIASTRES DE RECOMPENSE.
BANQUE DE LA LOUISIANE,
Nlle.-Orléans, 17 mai 1841.

LA récompense ci-dessus est offerte par cette institution, pour l'arrestation et la livraison de P. H. Kerman, teneur dernièrement employé comme teneur de livres à la banque, afin qu'il puisse être traduit devant les tribunaux de cette ville d'Etat, pour subir son procès.
Par ordre de la Direction,
16 mai—3t WM. L. LEVERICH, Caissier.

$ 1000 DE RECOMPENSE.
Banque de la Louisiane.

LA récompense ci-dessus sera offerte à celui qui arrêtera Alfred L. Danney, ex-commis receveur, et Charles Zénon Collson, ex-commis aux escomptes de cette institution et les livrera aux autorités de cette ville, de manière à ce qu'ils puissent être jugés et punis par les tribunaux de cet Etat.
Il sera payé une somme additionnelle de $1000 s'ils sont pris hors de l'Etat.
Par ordre du Bureau,
10 mai J. E. LEVERICH, Caissier.

MAD. JONC, modiste, rue de Chartres No. 33, informe respectueusement les dames et le public en général, qu'elle vient de recevoir un grand choix de marchandises de saison; chapeaux, capotes pour dames et enfans, chapeaux de paille, de jolies broderies nouvelles, mousseline, sujet et de différents genres de broderie, mousseline anglaise, jaconats, indiennes légères, chales brodés de guipure, chales filet et autres chales brodés très riches, grandes écharpes en grenadine, en filet, en tule brodé, rubans nouveaux, et un grand choix de nouveautés, cravattes d'été pour hommes, échantillons pour dames, chaussures de Paris, échantillons et tout ce qui concerne la broderie; le tout à des prix très modérés. 36 mai

LES Soussignés offrent à vendre à bon marché sur la Levée:—
40 barriques vins de Marseille, marque de Bergasse,
200 do do do do Legier,
30 1/2 do } Vin de Madère de Marseille,
25 barils }
80 1/4 de barriques imitation de vin de Porto,
200 caisses vin Muscat de Frontignan,
100 do eau de fleurs d'oranger,
25 do liqueurs,
100 paniers huile d'olives douce,
40 paniers bouteilles vides,
450 milliers de bouchons,
10 do do pour dame-jeannes.
CANTIN, DARAN & Co.
17 mai 11 et 15, rue St. Louis.

ENTREPOT de Marbrerie Italienne, No. 2, rue Royale, maison Jourdan.—Le soussigné appelle l'attention du public de la Nelle. Orléans et particulièrement celle des architectes, sur son entrepôt de beaux marbres d'Italie pour cheminée, grêtes de Russie, ornements en albatre, tables rondes en marbre, et autres différents articles d'Italie, qu'il vend à des prix très réduits. Le soussigné recevra pareillement toute espèce d'ordres pour toutes marchandises importées de New York ou d'Italie et plus particulièrement ceux pour ouvrages de cheminées de marbre, statues &c.
N. B.—Il répare aussi les ornemens en albatre, à son établissement.
Les conditions, d'après les ordres, sont 6, 12 et 18 mois de crédit.
11 janv 6m J. FILIPPINI

ENTREPOT DE MARBRES DE CHEMINEE ET DE GRANIT.

Rue de la Douane No. 147, entre Dauphine et Bourgogne.
LE soussigné sculpte et travaille le marbre et le granit dans ses genres les plus nouveaux et les plus finis, et fait les tombes, les tablettes avec inscriptions en lettres taillées; les tombes et autres ouvrages en pierres, en ciment et en plâtre, &c. Les ordres pour des travaux de ce genre seront promptement exécutés, à des conditions raisonnables, et le soussigné espère pouvoir mériter le patronage du public.
31 déc—6m C. L. SEIXAS.

VENTE AU PRIX COUTANT.

LES soussignés désirant vendre le fonds de leur magasin, informent les dames et le public qu'à partir de ce jour ils vendront les marchandises suivantes au prix coûtant:
Mousselines françaises satinées,
" unies,
" Suisses unies et façonnées, blanches et couleur,
" " brodées pour Rideaux.
Mousselines deuil et demi-deuil.
Cols brodé, garnis et non garnis.
Mouchoirs batiste unis et brodés.
" à ourlet et en pièces.
Ginghams français.
Chales filet frangés riche.
" " imitation unis et façonnés.
Echarpes soie et filet.
Filet 4/4, 5/4 et 6/4 en pièce.
Chales milliana unis et brodés.
" mérinos unis et façonnés.
" mousseline laine, unis et brodés.
" satin et taffetas noirs et façonnés.
Dentelles blanches et noires.
Gants filet et fil d'Ecosse.
Soieries noire pour écharpes.
Satins noirs et blancs.
Gros de Naples noir et couleur.
Gros de Suisse " " "
Florentines unis et à carreaux, glacées.
Reps unis et façonnés, glacés.
Fantastiques " "
Batiste à carreaux pour habits.
Coutils blancs et fantaisie.
Manteaux satin brodés.
" en crêpe et en mérinos.
Parasols et parapluies.
Bas soie unis et brodés.
" fil d'Ecosse " "
" de coton pour dames et enfans.
Indiennes françaises claires et foncées.
Rubans satin assortis.
Velours noirs superfins.
Mousseline laine noires et fantaisies.
Crêpes couleurs assorties.
Tulle uni et façonné, noir, pour voile et pèlerines, etc., etc., etc.
LORNE & FROIS,
8 juin 21 rue de Chartres.

LOUIS MUH

INFORME ses amis et le public, qu'il vient de recevoir par le navire Lafayette du Havre, un assortiment superbe de montres supérfines et ordinaires.
Montres pour Messieurs, échappement à ancre et à cylindre.
Montres pour Dames dans un goût nouveau et superbe.
Montres en argent, Lépines et à Verges pour hommes et enfants, ensemble avec un assortiment en magasin de montres anglaises et françaises, formant un des plus beaux assortiments en ville, qu'il offre en vente en gros et en détail à des prix très modérés pour du comptant, ou de bonnes acceptances, au no. 81, rue de Chartres. 20 mai

PORC—600 barils de porc desossé, Ms. rumps jols, &c., à vendre par ADAMS HARTWELL & Co
8 juin 36, rue Poydras.